

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 28/2022
14 juillet 2022

L’Autorité belge de la Concurrence approuve l’acquisition de Mercedes-Benz Antwerpen NV/SA par Hedin Automotive Belgium AB

Le 14 juillet 2022, l’Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé l’acquisition de Mercedes-Benz Antwerpen NV/SA (“Mercedes-Benz Antwerpen”) par Hedin Automotive Belgium AB (“Hedin Automotive”).

La concentration a été notifiée le 1^{er} juillet 2022 et l’application de la procédure simplifiée a été demandée.

Mercedes-Benz Antwerpen est un concessionnaire et réparateur intégré agréé du groupe Mercedes-Benz pour les marques Mercedes-Benz et Smart. Mercedes-Benz Antwerpen comprend des succursales situées à Borgerhout, Linkeroever, Schilde et Anvers.

Hedin Automotive est détenue à 100 % par Hedin Group AB, qui exploite 15 établissements en Belgique. Ces établissements sont situés dans les provinces d’Anvers, de Flandre orientale et du Brabant flamand. Y sont exercées des activités en tant que concessionnaire et/ou réparateur agréé Mercedes-Benz de voitures et/ou de VUL et/ou de camions (neufs et/ou d’occasion) des marques Mercedes-Benz et/ou Smart.

Dans sa décision du 14 juillet 2022, l’ABC constate que les conditions d’application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d’opposition.

Plus précisément, l’ABC conclut qu’il existe suffisamment d’options pour les consommateurs pour l’achat et l’entretien des voitures particulières Mercedes-Benz et Smart. C’est également le cas dans la région d’Anvers où les activités des entreprises se chevauchent.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Damien Gerard
Auditeur général
Tél : + 32 (2) 277 76 57
Courriel : damien.gerard@bma-abc.be
Site internet : www.abc-bma.be

L’Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d’une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l’ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L’ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l’Union européenne et la Commission européenne à l’intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).